Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Période de transition pour l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon

Dans le cadre du transfert prévu du directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) vers d'autres fonctions et dans la perspective de la mise à disposition, à l'horizon 2012, de nouveaux locaux, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a déterminé les modalités d'une période de transition pour l'EPCN.

Le transfert prévu du directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon vers d'autres fonctions, une nécessaire restructuration de l'Ecole ainsi que la perspective de la mise à disposition de nouveaux locaux à l'horizon 2012 ont conduit le DFJ à décider des modalités d'une période de transition pour l'EPCN.

Lors de cette période de transition, la gestion de l'EPCN sera assurée en commun avec l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), cette dernière ayant été entièrement restructurée entre 2003 et 2004. Cette période permettra à l'EPCN de se réorganiser notamment en matière de management, des ressources pédagogiques et humaines, et de la gestion des situations d'élèves, mais également en ce qui concerne les domaines de la communication, de l'information et des infrastructures.

Au début de cette phase, une personne déléguée par l'EPCL assurera la conduite de l'école nyonnaise. Par ailleurs, le corps enseignant de l'EPCN participera aux travaux des Groupes branches animés par les maîtres principaux de l'EPCL afin d'harmoniser les politiques pédagogiques des deux entités.

Dans le cadre de cette opération, le directeur de l'EPCL deviendra directeur a.i. de l'EPCN. Le nom des deux écoles sera toutefois maintenu afin d'assurer une meilleure lisibilité auprès des partenaires des deux entités. Les deux Conseils d'établissement resteront également indépendants.

Ce mode de fonctionnement devrait pouvoir être maintenu jusqu'à la mise à disposition de nouveaux locaux en faveur du Gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon prévue pour 2012. Ce sera l'occasion de mettre en place une nouvelle organisation de l'enseignement postobligatoire pour la région nyonnaise. Dans ce but, une réflexion sera conduite dès 2007 avec les autorités et les directions

des établissements du secondaire II locales, ainsi qu'avec les enseignants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 2006

DFJ, Jean-Pierre Rochat, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne, 021 316 63 06